

ECHELLE DES TARIFS

2018-2019

Valable pour chaque tranche horaire mentionnée sous l'article 3 pt 1 du règlement d'application Valable à partir de la rentrée scolaire 2018-2019

Revenu imposable	de 3H à 8H	1H et 2H
(chiffre 7.91 de votre déclaration dømpôts)		
< 30'000	3.00	1.15
30'001 - 50ø000	4.50	2.40
50'001 - 70ø000	6.00	3.90
70'001 - 90ø000	7.50	5.40
> 90ø000	9.00	6.90

Attention : ces tarifs ne comprennent pas le prix des repas, qui sont facturés en sus.

PRIX DES REPAS

Le prix du repas de midi, facturé au prix coûtant, se monte à :

CHF 6.00 pour les enfants des classes 1H, 2H, 3H et 4H CHF 9.00 pour les enfants des classes 5H, 6H, 7H et 8H

Le petit-déjeuner, ainsi que les goûters de 10h00 et 16h00, sont facturés CHF 3.00 par repas.

N.B. Pour toute inscription, un émolument de CHF 50.- par enfant est facturé.

Merci de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, votre dernier avis de taxation afin de déterminer léchelle pour la facturation.

Cheyres-Châbles, le 27.06.2018